CATALOGUE
des Formations

2023

Supplément n° 1 de La Chasse
en Nivernais n° 89
Décembre 2022

Le mot du Président de la Commission

Après des périodes sanitaires compliquées, toutes nos formations ont maintenant repris leur rythme de croisière. Voici de nouveau, le moment venu de prendre connaissance du catalogue de ces formations, élaboré par votre fédération, pour que la chasse n'ait plus aucun secret pour vous.

Certaines de ces formations répondent à des impératifs réglementaires qui nous incombent et d'autres à des thèmes retenus comme prioritaires pour la fédération ; l'apprentissage pour le chasseur est indispensable afin d'accroitre ses connaissances tout au long de sa vie, permettant ainsi de perfectionner ses compétences.

La formation sur la sécurité décennale exigée par la loi de 2019, reste obligatoire et gratuite. Pour ce qui concerne les autres, rien ne vous est imposé et elles sont également toutes gratuites. Cependant, la chasse française est soumise en permanence à un certain nombre de contraintes qu'il nous faut savoir maîtriser le mieux possible. Nous faisons tout pour que vous ayez accès à un maximum de connaissances dans un éventail de domaines très étendu, notamment dans celui de la sécurité ou la mobilisation doit toujours rester permanente.

Concernant la formation sur l'hygiène et la pathologie du gibier, Il serait souhaitable, que dans ce domaine, chaque responsable de chasse puisse avoir dans son équipe quelqu'un de formé, les mesures sanitaires imposées concernant la venaison étant de plus en plus draconiennes, y compris pour pouvoir offrir un morceau de gibier.

Nous vous donnons rendez-vous sur le terrain où à la fédération ; nous vous retrouverons avec le plus grand plaisir à l'occasion de ces formations pour lesquelles vous pouvez vous inscrire soit au moyen du bulletin situé en page centrale ou en prenant contact directement avec la Fédération.

Guy ROBLIN

CALENDRIER DES FORMATIONS 2023

N°	Formations	Dates	Pages
1	**Permis de chasser**	Voir P 5	P 4-5
2	**Chasse accompagnée**	19/08/2023	P 6
3	**Piégeage**	18/03/2023 et 25/03/2023	P 7
4	Sécurité décennale	Voir P 8	P 8-9
5	**Gardes particuliers**	Du 03/07 au 06/07/2023	P 10-11
6	Hygiène et pathologie du gibier	03/06/2023	P 14
7	Responsable/chef de battue et chef de ligne	24/06/2023	P 15
8	Régulation des corvidés	25/02/2023	P 16
9	Élevage de faisandeaux et perdreaux sous poule naine	29/04/2023	P 16
10	**Chasse à l'arc**	13/05/2023 ou 02/09/2023	P 17
11	Tir d'été à l'approche ou à l'affût	13/05/2023	P 18
12	Recherche du grand gibier blessé	26/08/2023	P 18
13	Brevet grand gibier	Voir P 19	P 19

Les formations **en gras** dans le tableau correspondent aux formations dont l'État nous délègue la charge.
Pour les formations Piégeage et Élevage de faisandeaux et perdreaux sous poule naine, la caution est de 50 €.
Si une formation (ou des formations) vous intéresse(nt), reportez-vous aux pages 10 et 11.

GÉNÉRALITÉS

INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS

Si une formation (ou des formations) vous intéresse(nt), dégrafez le bulletin d'inscription en pages centrales, et renvoyez-le au siège de la Fédération (sauf pour une inscription au permis de chasser où vous devez vous reporter à la page 5 et au paragraphe inscription). Vous recevrez une convocation à ladite formation. (Catalogue disponible sur notre site internet : www.chasse-nature-58.com).

Inscrivez-vous assez rapidement pour être sûr d'avoir une place.

CIRCULATION DU CATALOGUE DES FORMATIONS

Pour sa quatorzième année d'existence, le catalogue des formations est envoyé avec le journal *La Chasse en Nivernais* (supplément n° 1). Il est aussi distribué à diverses occasions. Nous souhaitons qu'un maximum de chasseurs prenne connaissance de ce catalogue. Merci de le faire circuler autour de vous.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les formations sont dispensées par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre. Plusieurs formations sont animées en partenariat avec l'OFB, les associations départementales de chasse spécialisée, la Fédération de pêche et les sapeurs pompiers.

Formation et examen pour femmes enceintes :
Suite à la décision de la commission nationale de l'examen du permis de chasser (Art 2 - 3ème alinéa de l'arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen pour la délivrance du permis de chasser) et pour leur propre sécurité, les femmes enceintes ne peuvent pas se présenter à la formation et à l'examen du permis de chasser.»

1 - PERMIS DE CHASSER

Objectif : obtenir son permis de chasser.
Public : toute personne intéressée. Formation et examen à partir de 15 ans, permis délivré par l'OFB à 16 ans révolus.

PROGRAMME

1er rendez-vous : Formation initiale (FDC 58)

8 h 00 : Accueil des candidats, émargement.
8 h 15 : Présentation du permis de chasser et de l'examen pratique.
9 h 00 : Présentation des documents pour chasser, du système fédéral et des armes/munitions.
10 h 00 : Pause.
10 h 10 : Présentation des notions de sécurité, vidéo de la partie pratique, examen blanc.
12 h 00 : Repas.
13 h 00 : Démonstration du parcours pratique et initiation à la manipulation des armes + atelier « chasse en battue ».
17 h 00 : Fin de la journée de formation.

2ème rendez-vous : Formation pratique 1 (FDC 58)

Un groupe le matin et un groupe l'après-midi sur le terrain de formation.
7 h 50 ou 13 h 20 : Accueil des candidats, émargement.
8 h 00 ou 13 h 30 : Mise en pratique pour les candidats, **3 fois le parcours en individuel dont un type examen (qui déterminera, en fonction du résultat et de votre travail personnel, la présentation ou non à l'examen).**
12 h 00 ou 17 h 30 : Fin de la demi-journée de formation.

3ème rendez-vous : Formation pratique 2 (FDC 58)

Un groupe le matin et un groupe l'après-midi sur le terrain de formation.
7 h 50 ou 13 h 20 : Accueil des candidats, émargement, point sur les convocations à l'examen.
8 h 00 ou 13 h 30 : 2 tours individuels par candidat, dont un type examen.
12 h 00 ou 17 h 30 : Fin de la demi-journée de formation

4ème rendez-vous : Examen du permis de chasser (OFB)

Convocations par heure sur plusieurs jours :
• Les jours et horaires de l'examen sont **imposés par les services de l'OFB** et les convocations sont elles aussi adressées par l'OFB.
• La durée de l'examen est d'environ 45 minutes.
• L'examen du permis de chasser : une partie pratique sur 21 points et une partie théorique sur 10 points, qui comprend une question éliminatoire.
Vous obtenez votre permis de chasser si votre note est supérieure ou égale à 25/31 et si vous avez bien répondu à la question éliminatoire. Les formations et examen du permis de chasser ne vous apprennent pas à chasser, mais à ne pas être dangereux avec une arme de chasse. C'est ce dernier critère qui est noté à l'examen.

! Le permis de chasser est obtenu après la réussite à un examen d'État.
Pour obtenir cet examen, le candidat doit obligatoirement, en plus des formations obligatoires, fournir un travail personnel tant sur la partie théorique que sur la partie pratique qui sera déterminant pour la présentation ou non à l'examen

CALENDRIER

Dates : 7 sessions par an (de janvier à décembre).
Durée : une session s'étend sur une durée d'environ 1 mois et demi.

		Formation initiale (obligatoire)	Formation pratique 1 (obligatoire)	Formation pratique 2 (obligatoire)	Examen	Nb. de places
Date limite de réception du dossier à la FDC 58	Durée	½ journée	½ journée	½ journée	Environ 45 minutes	
COMPLET	SESSION 1	Samedi 14 janvier 2023	Du mercredi 18/01/23 au samedi 21/01/23	Du jeudi 02/02/23 au samedi 04/02/23	Du lundi 06/02/23 au vendredi 10/02/23	40
Samedi 28 janvier 2023	SESSION 2	Samedi 18 février 2023	Du mercredi 01/03/23 au samedi 04/03/23	Du jeudi 23/03/23 au samedi 25/03/2023	Du lundi 27/03/23 au vendredi 31/03/2023	40
Samedi 11 mars 2023	SESSION 3	Samedi 1er avril 2023	Du mercredi 12/04/23 au samedi 15/04/23	Du jeudi 27/04/23 au samedi 29/04/23	Du mardi 02/05/23 au vendredi 05/05/23	40
Samedi 15 avril 2023	SESSION 4	Samedi 6 mai 2023	Du mercredi 24/05/23 au samedi 27/05/23	Du jeudi 08/06/23 au samedi 10/06/23	Du lundi 12/06/23 au vendredi 16/06/23	40
Samedi 22 juillet 2023	SESSION 5	Samedi 12 août 2023	Du mercredi 23/08/23 au samedi 26/08/23	Du mercredi 06/09/23 au vendredi 08/09/23	Du lundi 11/09/23 au vendredi 15/09/23	40
Samedi 19 août 2023	SESSION 6	Samedi 16 septembre 2023	Du mercredi 27/09/23 au samedi 30/09/23	Du jeudi 19/10/23 au samedi 21/10/23	Du lundi 23/10/23 au vendredi 27/10/23	40
Samedi 7 octobre 2023	SESSION 7	Samedi 4 novembre 2023	Du mercredi 15/11/23 au samedi 18/11/23	Du jeudi 30/11/23 au samedi 02/12/23	Du lundi 04/12/23 au vendredi 08/12/23	40

Inscription - Nouveauté :
A partir du **9 janvier 2023**, les candidats souhaitant s'inscrire pour l'examen du permis de chasser devront passer par le site internet : https://permischasser.ouidou.fr/
Après votre inscription en ligne, vous devrez télécharger et imprimer le Cerfa pré-rempli, faire signer par votre médecin le certificat médical se trouvant au dos de celui-ci puis nous renvoyer le dossier papier original avec l'ensemble des pièces demandées. **Votre inscription sera validée seulement après réception du dossier papier COMPLET**. Merci de respecter les dates limite de réception des dossiers papiers. Vous trouverez toutes les informations sur notre site internet www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Permis de chasser ».

Besoins particuliers :
Se présenter avec :
- une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport),
- sa convocation aux formations et à l'examen,
- une tenue adaptée (formations initiale et pratique).

@ **Contact à la FDC 58** : Élodie BAUVILLER (Secrétaire) 03.86.36.93.16

2 - CHASSE ACCOMPAGNÉE

Objectif : découvrir la chasse par le biais de la chasse accompagnée (formation obligatoire pour les candidats et les accompagnateurs).
Public : toute personne à partir de 14 ans et 6 mois, attestation délivrée à partir de 15 ans révolus.

PROGRAMME

8 h 00 ou 13 h 30 : Accueil des candidats et accompagnateurs.
8 h 05 ou 13 h 35 : Composition des groupes et présentation des fondamentaux.
8 h 45 ou 14 h 15 : Démonstration.
9 h 15 ou 14 h 45 : Mise en situation des candidats et accompagnateurs.
12 h 00 ou 17 h 30 : Partie administrative et attestation de participation.

Nombre de places : 15 candidats / demi-journée.

Date : samedi 19 août 2023.

Inscription :
- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le formulaire via le menu «Réglementation», rubrique «Formulaires» puis «Formations» sur www.chasse-nature-58.com,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.
Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de l'imprimé CERFA accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Besoins particuliers :
Convocation, pièce d'identité avec photographie. La présence des accompagnateurs est obligatoire. Prévoir une tenue adaptée.

Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

3 - PIÉGEAGE

Objectif : former des piégeurs agréés conformément à l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007.
Public : personnes de 16 ans au moins désirant piéger. Formation possible dès 15 ans, l'agrément sera délivré à 16 ans révolus.

PROGRAMME

La formation obligatoire est dispensée sur deux samedis.

1er samedi

8 h 00 : Accueil des participants et présentation de la formation.
8 h 15 : Législation relative aux techniques de piégeage.
12 h 00 : Repas.
13 h 30 – 17 h 30 : Biologie et connaissance des espèces.

2ème samedi

8 h 00 : Pratique (manipulation des pièges).
12 h 00 : Repas.
13 h 30 – 17 h 30 : Application puis contrôle des connaissances.

Nombre de places : 40 candidats par formation.

Dates : 1 session est programmée (soit 2 jours de formation).
> les samedi 18 et 25 mars 2023.

Inscription :
- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.
Joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58 qui vous sera rendu le jour de la formation.

Besoins particuliers :
Convocation, pièce d'identité avec photographie. Prévoir une tenue adaptée. Possibilité de déjeuner sur place en apportant son panier-repas (les renseignements vous seront communiqués avec la convocation). Vente de matériel de piégeage à prix coûtant.

Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

4 - SÉCURITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Objectif : remise à niveau sur les règles élémentaires de sécurité à la chasse

Public : **OBLIGATOIRE** pour tous les chasseurs nivernais, avant 2030

PROGRAMME

Ce programme est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 octobre 2021.
> **Module 1** : objectifs et enjeux de cette formation, bilan des accidents de la dernière saison
> **Module 2** : reconstitution d'accidents réels via Cinématir et explications
> **Module 3** : consignes de sécurité, prévenir les risques et accidents
> **Module 4** : le réseau fédéral, préconisations et obligations du SDGC de la Nièvre

Lieu : Siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre.
Nombre de places : 30 personnes.

Inscription :
- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le formulaire via le menu «Réglementation», rubrique «Formulaires» puis «Formations» sur www.chasse-nature-58.com

CALENDRIER

Mardi 24 janvier 2023 de 17 h 30 à 21 h
Mercredi 15 février 2023 de 17 h 30 à 2 1h
Mardi 21 février 2023 de 17 h 30 à 21 h
Mardi 7 mars 2023 de 17 h 30 à 21 h
Mardi 21 mars 2023 de 17 h 30 à 21 h
Mardi 4 avril 2023 de 17 h 30 à 21 h
Vendredi 14 avril 2023 de 17 h 30 à 21 h
Mardi 23 mai 2023 de 17 h 30 à 21 h
Mardi 30 mai 2023 de 17 h 30 à 21 h
Samedi 10 juin 2023 de 9 h à 12 h 30
Samedi 10 juin 2023 de 13 h 30 à 17 h
Samedi 8 juillet 2023 de 9 h à 12 h 30
Samedi 8 juillet 2023 de 13 h 30 à 17 h
Samedi 5 août 2023 de 9 h à 12 h 30
Samedi 5 août 2023 de 13 h 30 à 17 h
Vendredi 1 septembre 2023 de 17 h 30 à 21 h
Mardi 5 septembre 2023 de 17 h 30 à 21 h
Mardi 10 octobre 2023 de 17 h 30 à 21 h
Mardi 17 octobre 2023 de 17 h 30 à 21 h
Mardi 14 novembre 2023 de 17 h 30 à 21 h
Mardi 21 novembre 2023 de 17 h 30 à 21 h
Mardi 12 décembre 2023 de 17 h 30 à 21 h
Vendredi 15 décembre 2023 de 17 h 30 à 21 h

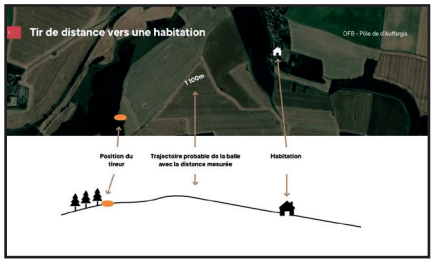

Contact à la FDC 58 :
Romane BOISMENU :
03.86.36.33.37 ou 06.76.93.51.40

5 - RESPONSABLE / CHEF DE BATTUE ET CHEFS DE LIGNE

Objectif : former, sensibiliser à la sécurité à la chasse.
Public : responsables de chasse et chefs de lignes des CTL 10 ; 13 ; 14 et 15 en priorité. Les autres territoires de chasse seront les bienvenus.

PROGRAMME

8 h 30 : Accueil des participants, présentation de la journée, projection d'un film sur la sécurité.
9 h 20 - 12 h 00 : Statistiques accidents, législation, réglementation.
13 h 30 - 17 h 10 : Mise en situation sur le terrain du responsable de battue et de ses chefs de lignes (rond du matin, consignes de sécurité, prélèvement de la journée, etc.) et échanges entre les participants et intervention SDIS 58 module d'une heure «Secours à la personne en contexte d'action de chasse».

Lieu : sur un territoire de chasse choisi sur les CTL 10 ; 13 ; 14 et 15 (communiqué ultérieurement).
Nombre de places : 45 personnes.

Date : samedi 24 juin 2023.

Inscription :
- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES FORMATIONS 2023 (DÉTACHABLE)

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

COMMUNE : _____

Date de naissance : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Cochez la (ou les) formation(s) qui vous intéresse(nt)

N°	FORMATIONS	COÛT	DOCUMENT(S) À JOINDRE AU BULLETIN	DATES	✓
1	Permis de chasser	Voir cerfa	L'inscription n'est pas possible via ce bulletin, se référer au paragraphe inscription de la page 5	Voir P 5	
2	Chasse accompagnée	Offert	Copie de pièce d'identité et autorisation parentale pour les mineurs	19/08/2023	
3	Piégeage	Offert, joindre un chèque de caution de 50€ à l'ordre de la FDC 58.	Copie de pièce d'identité et autorisation parentale pour les mineurs	18/03/2023 et 25/03/2023	
4	Sécurité décennale	Offert		Voir P 8	
5	Responsable/chef de battue et chef de ligne	Offert		24/06/2023	
6	Gardes particuliers	Offert		Du 03/07 au 06/07/2023	
7	Hygiène et pathologie du gibier	Offert		03/06/2023	
8	Tir d'été à l'approche ou à l'affût	Offert		13/05/2023	
9	Régulation des corvidés	Offert		Du 03/07 au 06/07/2023	
10	Élevage de faisandeaux et perdreaux sous poule naine	Offert, joindre un chèque de caution de 50€ à l'ordre de la FDC 58.		29/04/2023	
11	Recherche du grand gibier blessé	Offert		26/08/2023	
12	Chasse à l'arc	Offert		13/05/2023 ou 02/09/2023	
13	Brevet grand gibier	Offert		Voir P 19	

INSCRIPTION

Il vous suffit de remplir ce bulletin d'inscription, le détacher et l'envoyer à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

N'oubliez pas de cocher la ou les cases correspondantes à la ou aux formations auxquelles vous souhaitez participer, ainsi que de joindre un chèque libellé à l'ordre indiqué dans la colonne COÛT.

Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre - Forges - 36, Route de Château-Chinon - 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS

6 - GARDES PARTICULIERS

Objectif : obtenir la reconnaissance d'aptitudes techniques à la fonction de garde particulier.

Public : futur garde particulier promis à un territoire à garder ou garde particulier (chasse, pêche) souhaitant une remise à niveau.

PROGRAMME

Ce programme est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 30 août 2006.
> **Module 1** : Notions juridiques de base et droits et devoirs des gardes particuliers.
> **Module 2** : Police de la chasse.
> **Module 3** : Police de la pêche en eau douce.
Ces modules sont dispensés par la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Départementale de la Pêche de la Nièvre.

☐ 1ère Journée : Module 1

Notions juridiques de base et droits et devoirs des Gardes Particuliers

8 h 30 : Accueil des participants.
8 h 45 : Notions juridiques de base :
- Les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires ;
- La police judiciaire et ses agents ;
- La procédure pénale (les règles de procédure et la rédaction des procès-verbaux) ;
- L'infraction pénale (la notion d'infraction, la responsabilité pénale, les différentes catégories d'infractions et les peines) ;
- Le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires.

12 h 00 – 13 h 30 : Repas.
13 h 45 : Droits et devoirs du garde particulier.
- Place du garde particulier au sein de la police judiciaire ;
- Les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde particulier ;
- Le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété.

17 h 00 : Déontologie et technique d'intervention ;
- Comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions ;
- Communication et présentation.

☐ 2ème Journée : Module 2

Police de la chasse

8 h 30 : Accueil des participants.
11 h 00 : Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats.
12 h 00 – 13 h 45 : Repas.
14 h 00 : Notions d'écologie (suite).
17 h 00 : Fin de la deuxième journée.

☐ 3ème Journée : Module 2

Police de la chasse

8 h 30 : Accueil des participants.
9 h 00 : Réglementation de la chasse.
Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier.
12 h 00 – 13 h 45 : Repas.
14 h 00 : Conditions de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
17 h 00 : Fin de la formation (modules 1 et 2) et remise de supports de formations.

☐ 4ème Journée : Module 3

Police de la pêche en eau douce

8 h 00 : Accueil des participants.
Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturels aquatiques et à ses ressources piscicoles ;
Les connaissances halieutiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde pêche particulier.
12 h 00 - 13 h 30 : Repas.
14 h 00 : La réglementation de la pêche en eau douce ;
Les conditions de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
17 h 30 : Fin de la troisième journée et remise d'un support de formation.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.
Nombre de places : 40 personnes.
Dates : du lundi 3 juillet au jeudi 6 juillet 2023.

Inscription :
- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de votre coupon ou dossier d'inscription.

Besoins particuliers :
- Se présenter avec une pièce d'identité avec photo et convocation.
- Possibilité de déjeuner sur place en apportant son panier-repas (les renseignements vous seront communiqués avec la convocation).

@ **Contact à la FDC 58** : Secrétariat 03.86.36.93.16

7 - HYGIÈNE ET PATHOLOGIE DU GIBIER

Objectif : former des chasseurs référents à l'examen initial du gibier sauvage et à attester que le gibier que l'on cède sur le marché ou même à des proches, a fait l'objet d'une attention soutenue. La traçabilité de la venaison de gibier est, dans quelques cas, obligatoire.
Public : tout chasseur.

PROGRAMME

8 h 00 : Accueil des participants.
8 h 10 : Présentation du programme de formation.
8 h 25 : Diaporama hygiène et pathologie.
11 h 30 : Test de connaissances.
12 h 00 : Fin de la formation et remise d'un support et d'une attestation de stage.

Cette formation est assurée par le Docteur Dominique VAN DAMME, vétérinaire formateur à l'examen initial du gibier sauvage.
Elle est obligatoire pour les vendeurs de venaison.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.
Nombre de places : 40 personnes.

Date : Samedi 3 juin 2023

Inscription :
- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

8 - TIR D'ÉTÉ À L'APPROCHE OU À L'AFFÛT

Objectif : proposer une formation présentant les modes de chasses d'approche et d'affût (cervidés, sangliers et renards).
Public : tout public.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des participants.
9 h 10 : Éthique de la chasse à l'approche, législation, armes, munitions et accessoires, connaissance des espèces, techniques des chasses à l'approche.
12 h 30 : Fin de la formation, remise d'un certificat et d'un support.
Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.
Nombre de places : 30 personnes.
Date : Samedi 13 mai 2023.
Inscription :
- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16
Bernard PERRIN (Président de l'ADCAAN) : 03.86.68.11.80

9 - RÉGULATION DES CORVIDÉS

Objectif : acquérir les connaissances réglementaires et pratiques pour une régulation efficace du corbeau freux et de la corneille noire. Découverte des techniques d'utilisation des formes plastiques de corvidés. Utilisation des boîtes à corvidés et grandes corbeautières.
Public : piégeurs, chasseurs, gardes particuliers, agriculteurs et propriétaires divers.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des candidats, émargement.
9 h 15 : Connaissance des corvidés, réglementation relative au piégeage et à la destruction à tir, la pose des pièges.
11 h 00 : L'utilisation des appelants vivants et artificiels, le tir, les trucs et astuces. Vente de matériel à prix coûtant.
12 h 00 : Fin de la formation.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.
Nombre de places : 30 personnes.
Date : samedi 25 février 2023.

Inscription :
- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

@ **Contact à la FDC 58** : Secrétariat 03.86.36.93.16

10 - ÉLEVAGE DE FAISANDEAUX ET PERDREAUX SOUS POULE NAINE

Objectif : former à la technique d'élevage «sous poule naine».
Public : toutes personnes souhaitant acquérir les bases de cette technique toujours d'actualité.

PROGRAMME

9 h 00 à 12 h 00 : Les avantages de la technique, le matériel et les installations nécessaires, la phase d'adoption des œufs / des poussins, les premières semaines de la vie des poussins, l'acclimatation progressive au territoire, les précautions, les trucs et astuces...

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.
Date : samedi 29 avril 2023.

Inscription :
- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

Joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58 qui vous sera rendu le jour de la formation. Cette formation sera dispensée par Philippe GAUTHIER, Président de l'ADCPG et éleveur de gibier en retraite, et Benjamin GAUTHIER, technicien FDC 58.

@ **Contact à la FDC 58** : Secrétariat 03.86.36.93.16

11 - RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSÉ

Objectif : s'exercer au contrôle de tir et rechercher les animaux blessés.
Public : tout public.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des participants puis, en salle ; présentation des stages nationaux, chiens et dressage, nécessité de la recherche, comportement du chasseur, contrôle de tir et indices de blessures, pratique de la recherche, questions des participants…
11 h 15 : Sur le terrain, au poste : après le tir, le contrôle : recherche d'indices, balisage…
12 h 15 : Repas.
13 h 30 : Travail des chiens (en 2 groupes) sur pistes artificielles puis bilan de la journée.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.
Nombre de places : 25 personnes.
Date : samedi 26 août 2023.

Inscription :
- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

Besoins particuliers : Prévoir un panier repas et une tenue adaptée.

@ **Contact à la FDC 58** : Secrétariat 03.86.36.93.16
Régis LONGUET (ARGGB) : 06.43.49.77.71

12 - CHASSE À L'ARC

Objectif : obtenir son attestation de formation pour pouvoir chasser à l'arc.
Public : personnes désirant chasser à l'arc.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des participants et composition des groupes.
9 h 30 : Partie théorique (1er groupe) : réglementation et différents matériels.
Partie pratique (2ème groupe) : essai des différents modèles d'arcs.
12 h 00 – 13 h 30 : Repas.
13 h 30 : Partie théorique (2ème groupe) : réglementation et différents matériels.
Partie pratique (1er groupe) : essai des différents modèles d'arcs.
17 h 00 : Remise d'un support de formation.

Nombre de places : 30 candidats par formation.

Dates : 2 formations sont programmées cette année, les formations ont lieu les samedis.

> session 1 : samedi 13 mai 2023 assurée par les Flèches du Morvan Association de Chasse à l'Arc.

> session 2 : samedi 2 septembre 2023 assurée par l'Association Nivernaise des Chasseurs à l'Arc.

Inscription :
- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en page centrale de ce catalogue.

Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de l'imprimé CERFA.

Besoins particuliers :
Convocation, pièce d'identité avec photographie.
Prévoir un panier repas et une tenue adaptée.

Contact à la FDC 58 :
Secrétariat 03.86.36.93.16

Stéphane BESANÇON
(Président de l'ANCA) : 06.59.60.70.24

Thierry LADROUE
(Président de la FMACA) : 06.33.74.05.58

13 - BREVET GRAND GIBIER
PAR L'ADCGG 58

Objectif : La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Nièvre a mis en place le Brevet Grand Gibier dans le département.
Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.
Les formations seront dispensées à la Maison de la Chasse, de la Nature et de la Faune Sauvage à Forges.
Les inscriptions ont lieu dès maintenant et le vendredi 28 janvier 2023 à partir de 19 heures à la Maison de la Chasse, de la Nature et de la Faune Sauvage de Forges, ces inscriptions seront suivies d'un test de connaissances.

Public : chasseurs et tout public aimant la nature.

PROGRAMME

Vendredi 27 janvier 2023 à 19 h : Présentation - Inscriptions - Test de connaissances
Jeudi 2 février 2023 à 19 h : Connaissances des espèces : Chevreuil - Sanglier
Jeudi 9 février 2023 à 19 h : Connaissances des espèces : Cerf – Les Trophées
Jeudi 16 février 2023 à 19 h : La petite faune sauvage – Le gibier de montagne
Jeudi 23 février 2023 à 19 h : La balistique – Les armes
Jeudi 02 mars 2023 à 19 h : Les munitions – Les optiques
Jeudi 9 mars 2023 à 19 h : Pathologie du Grand Gibier – Vider un Chevreuil
Jeudi 16 mars 2023 à 19 h : Les chiens – La vènerie – Les honneurs
Jeudi 23 mars 2023 à 19 h : La sylviculture (acte1) – La faune et la flore
Jeudi 30 mars 2023 à 19 h : Les prédateurs naturels – Le Loup
Jeudi 6 avril 2023 à 19 h : La réglementation – Les modes de chasse
Jeudi 13 avril 2023 à 19 h : Tir à l'arc - Recherche au sang – La Sécurité
Jeudi 20 avril 2023 à 19 h : Accroissements - Dentures
Jeudi 25 mai 2023 à 19 h : Examen blanc
Samedi 6 mai 2023 à 9 h : La sylviculture (acte2) Arboretum de la Grand Mare
Samedi 20 mai 2023 à 9 h jusqu'à 17 h : Épreuves pratiques (options Tir - Tir à l'arc)

Samedi 3 juin 2023 à 14 h : Brevet Grand Gibier - épreuves théoriques

Les épreuves pratiques de Vènerie (reconnaître des sonneries) auront lieu le 20 mai 2023 à 08 h 30.
Possibilité de suivre les modules de Chevreuil, Sanglier et Cerf pour ceux qui le désirent sans aucun engagement en s'inscrivant au moins 8 jours à l'avance.
Quatre matinées d'entraînement aux épreuves pratiques seront organisées pour le tir à la carabine ou au fusil, pour le tir à l'arc ou pour la vénerie.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.
Nombre de places : 35 personnes.

Contact :
Robert LEMOINE (Président de l'ADCGG 58) : 06.15.96.06.86

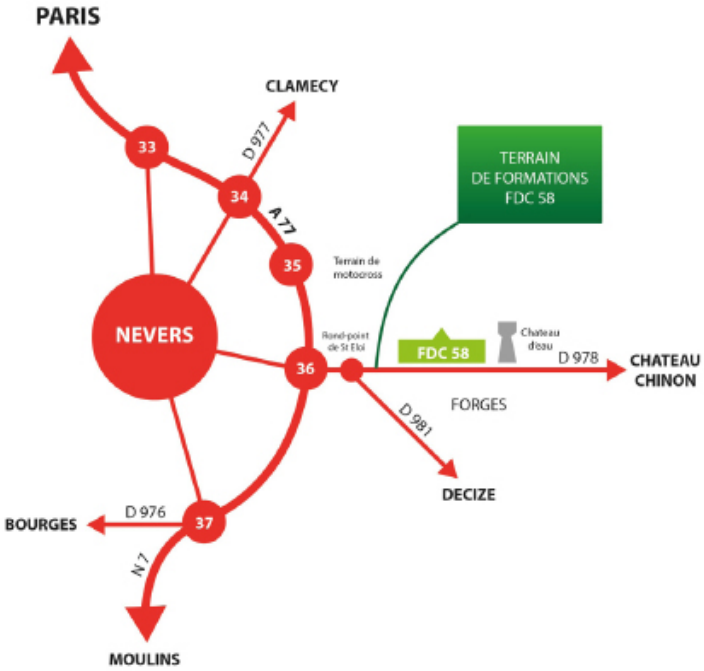

Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
Forges – 36 route de Château-Chinon - 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS
Tél. : 03 86 36 93 16 - Fax : 03 86 57 10 97
E-mail: fdc@chasse-nature-58.com
Site Internet : www.chasse-nature-58.com

Crédits photos : D. Gest pour les pages 16, 17 et 18. Autres photos : FDC 58
Conception : GCB Studio 06 78 75 78 70 - Impression : CIA Bourgogne 03 86 90 96 10